

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2009

Présents:

M. Daniel RONDELAERE,
M. François VERDONCK, M. Guy CASSAR, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Elisabeth MASQUELIER, Mme Michèle SAUNOIS-URBAIN, Mme Michelle GILBERT-JUMEAU, Mme Annie TOP – NEUKERMANS, M. Jean-Pierre BAES, Mme Paulette LIARD- SARRAZYN, Mme Anne-Marie FOROBERT – SIAUDEAU, M. Christian BONNY, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK-COLPAERT, M. Frédéric LEROUX, M. Jean-Claude PLANQUE, Mme Sandrine ROUSSEL, Mme Béatrice LORIDAN, M. Mohamed MANSOUR, M. Mohamed KIDARI, M. Jacques BOURREZ, M. Eric BONNEFOY, Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO

Excusés ayant donné pouvoir de les représenter:

Mme Brigitte PARAT-DEGROOTE, Mme Fatiha CHEBAH, Mlle Sandrine HILTCHER

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire informe le Conseil du décès de Monsieur Kléber Franquart, le grand-père de Monsieur Jean-Claude PLANQUE.

Il informe également l'assemblée que Madame GILBERT a perdu un de ses beaux frères, parti beaucoup trop jeune.

COMPTE RENDU

Il est donné lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 16 décembre 2008.

Adopté à l'unanimité

ARRETES

Les arrêtés que Monsieur le Maire a pris en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal ont été envoyés à chaque conseiller, à savoir :

- Marché de prestations de services en transports
- marché de prestations d'entretien et de maintenance des aires de jeux
- Marché de fournitures « à la pompe » de carburants destinés aux véhicules de la Ville et du CCAS de Loos
- Marché de fournitures et pose d'équipements sportifs
- Marché de fournitures en gros matériel de cuisine
- Marché de prestations d'entretien et de maintenance des aires de jeux
- Marché de fournitures en jouets destinés aux élèves des écoles maternelles de la ville

MESURES SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que traditionnellement la Ville accorde au personnel les prestations sociales dont bénéficient les agents de l'Etat, en fonction des taux communiqués par Monsieur le Préfet du Nord.

Madame VOITURIEZ s'interroge sur le sens de « traditionnellement » et souhaite savoir s'il s'agit d'un usage.

Monsieur MUNRO aurait voulu connaître le détail des « prestations sociales » mentionnées dans le projet de délibération.

Monsieur le Maire répond et donnant quelques exemples et que c'est une volonté constante de la municipalité de Loos d'accorder à son personnel une parité de traitement avec les agents de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

CENTRES DE VACANCES 2009

Monsieur le Maire explique que chaque année la Ville apporte sa contribution financière aux frais de séjour en centres de vacances d'enfants loossois âgés de 6 à 14 ans, issus de familles modestes.

Pour 2009, il est proposé de reconduire les mêmes dispositions et de maintenir la participation financière de la Ville à 60% de celle de la Caisse d'Allocations Familiales.

Adopté à l'unanimité

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur VERDONCK précise que le Code Général des Collectivités Territoriales régit les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

La population de référence à prendre en compte pour déterminer la strate démographique applicable est celle résultant du dernier recensement: population municipale pour le maire, et population totale pour les adjoints.

Le décret du 30 décembre 2008 authentifiant les chiffres de population a été publié au Journal Officiel le 31 décembre 2008.

Loos compte au 1er janvier 2009 une population municipale de 21 410 habitants et une population totale de 21 937 habitants.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités du maire à 110% de l'indice brut 1015 et les indemnités des adjoints à 44% de l'indice brut 1015, en tenant compte de la majoration prévue à l'article L 2123-22 du CGCT.

Monsieur BOURREZ remarque que le tableau annexe est joint au projet de délibération. Il critique le fait que la majoration des indemnités prévue par le Code soit appliquée. Il estime que le Maire entend par là préserver son pouvoir d'achat.

Madame VOITURIEZ précise qu'elle est hostile à l'application de cette même majoration: c'est une possibilité mais ce n'est pas une obligation. Elle chiffre les versements et la dépenses qui en découle, elle précise que dans d'autres villes les élus reçoivent une partie des indemnités des adjoints et maire.

Monsieur MUNRO rejoint la position de Madame VOITURIEZ à ce sujet.

Monsieur Le Maire note que l'opposition joue son rôle mais que dans les autres communes où la majoration est appliquée aucune remarque n'a été formulée. Il estime

que c'est un mauvais procès qui est fait aux élus loossois. Les commentaires de Mr BOURREZ ne l'étonne pas, par contre il est très choqué par l'attitude de Mme VOITURIEZ : les indemnités sont fixées par la représentation nationale qui a adopté une loi, il y a un consensus républicain sur ce thème et il est surpris et déçu de cette intervention dont le style est coutumier d'autres partis moins démocratiques que ceux auxquels les membres de son groupe appartiennent.

26 voix pour
6 voix contre
1 abstention

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur VERDONCK dresse tout d'abord le contexte économique général dans lequel le document présenté ce soir à l'assemblée a été élaboré: tous les secteurs d'activités touchés par la crise, désengagement de l'Etat, transferts de charges vers les collectivités territoriales, augmentation des prix de certains produits comme la restauration...

Ce contexte économique difficile ne signifie pas pour autant que cela va être répercuté sur les Loossois. Le Débat d'Orientation Budgétaire présente une situation financière saine, sans recourir à l'emprunt.

Les chiffres clés de la loi de finances 2009 sont présentés. L'enveloppe normée englobe désormais la quasi totalité des concours financiers de l'Etat et la DGF est indexée sur l'inflation prévisionnelle. D'autres réformes sont envisagées: le gel de plusieurs dotations en 2009, une diminution des compensations d'exonérations...

Pour ce qui est de Loos:

- l'état de la dette a baissé entre 2007 et 2008
- aucun emprunt n'a été réalisé en 2008
- le ratio d'endettement par habitant reste modéré
- la capacité de désendettement est bonne
- trois produits structurés ont été renégociés dans des conditions avantageuses

Cette année plus que les autres, l'environnement macro économique a une influence sur le budget de la Ville. C'est ainsi qu'en 2009, le budget présentera les orientations suivantes:

- augmentation modérée des dépenses globales de fonctionnement
- augmentation modérée de la masse salariale de la Ville
- recul des recettes de fonctionnement

En conséquence et afin de préserver notre capacité d'autofinancement, il sera nécessaire d'augmenter légèrement les contributions directes.

Monsieur BRULOIS s'exprime au nom du groupe majoritaire et revient sur le contexte économique général qui est difficile, et qui ne s'annonce pas meilleur pour 2009. La loi de finances 2009 est draconienne pour les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la Ville de Loos fait un véritable effort d'investissement en maintenant un service public de qualité.

Monsieur BOURREZ reprend dans le détail les différents chiffres du document et estime qu'en temps de crise on ne devrait pas augmenter les impôts.

Madame VOITURIEZ exprime son regret de ne pas avoir été associée à l'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire et demande des précisions sur certains éléments (études projetées, diminution des charges financières...). Elle estime cependant faire une lecture de la situation financière moins pessimiste que celle de la majorité tout en parlant néanmoins de « marasme » et pense que l'augmentation des contributions directes aurait pu être évitée. Selon elle, c'est en période de crise qu'il faut investir.

Son groupe propose par ailleurs la constitution d'une commission agenda 21 et une concertation de quartier avant de lancer l'étude sur le réaménagement de la place Jean Jaurès

Monsieur MUNRO estime que la crise actuelle n'est pas si inattendue que cela et avait été annoncée dès les années 70 par certains écologistes.

Il pense que des études plus approfondies devraient être menées sur les économies d'énergie, les constructions Haute Qualité Environnementale ou encore les espaces verts.

Monsieur le Maire regrette que l'opposition s'éloigne du Débat d'Orientation Générale pour faire des déclarations de politique générale et aurait souhaité que les efforts de la Ville soient soulignés: budget sain, pas de recours à l'emprunt, faible augmentation de la fiscalité...Les communes environnantes ne présentent pas toutes une telle situation.

Quant à l'agenda 21, Monsieur le Maire précise que les services y travaillent déjà, notamment avec Monsieur CASSAR. Une dizaine d'actions est d'ores et déjà appliquée.

QUESTIONS ORALES

Monsieur DESAVOYE revient sur le local mis à disposition des élus de l'opposition et souhaite qu'il soit en mairie et non au Centre social Arago comme cela leur a été accordé.

Il demande quels sont les critères d'attribution des subventions aux associations.

Il souhaite enfin savoir quand est prévue l'adoption de l'agenda 21 pour la Ville de Loos.

Monsieur le Maire constate que l'opposition cherche à jouer les victimes avec le local, car ce qui leur a été proposé répond parfaitement à ce qui est prescrit par le Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de plus de 10 000 habitants et c'est l'opposition qui a refusé d'aller au local du centre social Arago.

Quant aux critères de subventions des associations, une réunion des responsables de groupes est prévue à ce sujet le jeudi 12 février.

Sur l'agenda 21, la question a déjà été évoquée.

Bien que les questions de Messieurs BOURREZ et MUNRO n'aient pas été déposées dans les délais prévus par le règlement intérieur, Monsieur le Maire accepte de les entendre.

Monsieur BOURREZ évoque une nouvelle fois les indemnités des élus et les arrêtés datant de 1990 sur la promotion de certains cadres de la mairie.

Il souligne par ailleurs que la Ville de Lambersart a été récompensée de 4 arobases pour son site internet, alors que Loos n'en a « que » 3.

Monsieur MUNRO souhaite avoir des informations sur la situation des gens du voyage à l'Epi de Soil.

Monsieur le Maire regrette que le sujet des indemnités soit de nouveau évoqué, car l'affaire est close et Monsieur BOURREZ continue pourtant d'en faire son cheval de bataille.

Sur les promotions soit disant illégales de certains cadres administratifs, le tribunal administratif a effectivement annulé des arrêtés vieux de 19 ans, alors que c'était Monsieur Dupont qui était maire.

Les intéressés se sont pourvus en cassation devant le Conseil d'Etat et ce recours a été accepté, ce qui prouve qu'il y a au moins un moyen de cassation qui a été jugé digne d'intérêt par le président, alors même que le filtrage des recours est très strict.

Quant aux 4 arobases de Lambersart, Monsieur le Maire précise que leur site est beaucoup plus ancien que le nôtre. Nous avons reçu la distinction de 3 arobases au bout d'une année de fonctionnement seulement.

Sur la situation des Roms évoquée par Monsieur MUNRO, Monsieur le Maire souligne l'effort entrepris par Lille Métropole Communauté Urbaine de prendre en charge cette problématique de manière plus active.

Loos fera face à la demande de LMCU d'héberger ces personnes dans des conditions décentes.